



☎ 04.92.44.23.93

☎ 04.92.44.24.71

✉ reallon.mairie@wanadoo.fr

MAIRIE DE REALLON

05160 REALLON

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2012

Étaient présents : MM. BOERO Cédric, COUTON Sandrine, GAGET – MERLOTTI Maud, GLEIZE Jean-Louis, LEMARCHAND Eric, MANZONI Philippe, MARTIN Nathalie, OLLIEU Patrick, PEYRON Claudine et ROUX Eliane.

Était absente : Mme PEYRON Léa.

Assistaient à la réunion : Jean-Michel OLLIEU, Secrétaire de Mairie et Cédric ROSSI, Directeur des Remontées Mécaniques.

Secrétaire de séance : Mme GAGET-MERLOTTI Maud.

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 6 avril 2012 à 18 heures 30 en séance ordinaire, à la Mairie de REALLON, sous la présidence de Claudine PEYRON, Maire.

Madame le Maire ouvre la séance et donne lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 23 mars 2012, lequel est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de mutation de Sylvain MARSEILLE, Adjoint Technique 2^{ème} classe, à la Mairie de Savines le Lac. En effet, la candidature de Sylvain MARSEILLE a été retenue par la Mairie de Savines le Lac suite à l'emploi créé relatif au poste de maintenance de leur station d'épuration.

De ce fait, un des deux postes actuels d'Adjoint Technique va donc se libérer très prochainement.

Compte tenu de cette mutation et du contexte actuel (projet de renouvellement de l'engin de déneigement) la commission municipale « Travaux » doit se réunir au plus tôt afin de définir au mieux le programme de travaux 2012 du service technique ainsi que leur mode de réalisation.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

I. BUDGETS PRIMITIFS EXERCICE 2012

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les différents budgets primitifs qui s'équilibrent comme suit :

A. Budget annexe – Service des Remontées Mécaniques

Budget équilibré à hauteur de 1.614.060 € en section d'exploitation et de 5.597.560 € en section d'investissement.

1) Détails de la section d'exploitation :

a) En dépenses

Les charges à caractère général, d'un montant de 467.650 € ainsi que les charges de personnel, d'un montant de 587.300 €, représentent la majeure partie des dépenses de gestion du service.

Les charges financières, liées principalement aux 2 emprunts réalisés pour couvrir les travaux d'investissement relatifs aux phases 1 et 2 de restructuration du domaine skiable, s'élèvent à la somme de 139.430 €.

Enfin, et pour alimenter la section d'investissement, un prélèvement à hauteur de 382.200 € est effectué sur la section d'exploitation.

b) En recettes

Le chiffre d'affaires des Remontées Mécaniques (hiver 2011-2012) est en forte augmentation par rapport à l'hiver précédent (de l'ordre de + 20%), de même que celui généré par la gestion du site nordique.

Ces résultats s'expliquent par un investissement conséquent dans la communication, une pré-commercialisation efficace des forfaits, un succès incontestable de la piste de luge « La Ripaaa », mais aussi par une production et une utilisation optimisée de la neige de culture sur le domaine skiable ainsi que par une météo favorable (chute de neige, période de froid, ensoleillement lors des périodes de forte fréquentation).

2) Investissement 2012 :

Au cours de l'exercice, sont prévus les achèvements des différents travaux engagés dans le cadre de la restructuration du domaine skiable (phase 1 et 2) à hauteur de 1.727.400 €.

Afin d'assurer le financement de l'ensemble de ces travaux, et en complément des aides financières obtenues (Conseil Général, Conseil Régional PACA) de nouvelles aides financières sont sollicitées auprès du Conseil Régional PACA suite à la non intervention de l'Union Européenne au travers de ses crédits FEDER-POIA.

En parallèle, il est prévu de terminer les travaux d'aménagement de l'espace nordique (à hauteur de 31.500 €).

Madame Eliane ROUX quitte la séance pour raisons personnelles et donne pouvoir à Madame Maud GAGET-MERLOTTI pour la fin de séance.

B. Budget annexe – Service de l'eau et de l'assainissement.

Budget équilibré à hauteur de 489.570 € dont 104.140 € en section d'exploitation et 385.430 € en section d'investissement.

1) Détails de la section d'exploitation

a) En dépenses

Les charges à caractère général, d'un montant de 39.110 € sont à peu près équivalentes à celles prévues l'année précédente.

Sont notamment incluses dans ces charges : les analyses d'eau obligatoires et réglementaires, la redevance « Prélèvement d'eau » versée à l'Agence de l'eau, l'entretien des différents réseaux et ouvrages (alimentation en eau potable, assainissement).

Les autres charges sont constituées principalement du reversement à l'Agence de l'eau des redevances « Pollution domestique » et « Modernisation des réseaux », à hauteur de 5.850 €, des charges de personnel à hauteur de 9.000 € (reversées au budget de la Commune) et de la dotation aux amortissements à hauteur de 43.750 €.

b) En recettes :

L'équilibre de la section d'exploitation est assuré par l'excédent antérieur reporté (8.350 €), par le produit des taxes et redevances des services eau potable et assainissement (69.960 €) conformément aux tarifs définis en séance du 18 novembre dernier et par la réintégration de la part des amortissements réalisés relative aux subventions perçues.

2) Investissement 2012

a) Mise en conformité des périmètres de protection des différents captages d'alimentation en eau potable

Suite à l'enquête conjointe d'utilité publique et parcellaire, la phase « administrative » relative à la mise en conformité des périmètres de protection des captages de Cuncuny, des Fuenta, de Saint Joseph, des Gourniers, des Blancs et du forage de Pra Prunier arrive à son terme.

La déclaration d'utilité publique va être notifiée aux propriétaires concernés et la procédure d'acquisition des terrains nécessaires à la réalisation des périmètres de protection immédiate va être engagée.

b) Travaux d'assainissement des Gourniers, du Camping et du Villard.

Une première tranche de travaux, d'un montant de 250.000 €, devrait être engagée d'ici la fin de l'année sous réserve de l'obtention d'aides financières sollicitées auprès du Conseil Général et de l'Agence de l'eau. En effet, du fait du montant global de l'opération, et du montant des aides financières attendues, il sera nécessaire de réaliser

cette opération en 3 tranches d'environ 250.000 € à 300.000 € chacune.

Une participation conséquente va être sollicitée auprès de la Commune de Savines le lac concernant la réalisation du réseau de transfert, réalisation imposée par la présence du captage de Savines le lac en amont du pont du Villard.

C. Budget principal – Commune

Budget équilibré à hauteur de 895.155 € en section de fonctionnement et de 858.200 € en section d'investissement.

1) Détails de la section d'exploitation :

a) En dépenses :

Les charges à caractère général, à hauteur de 116.730 €, ainsi que les charges de personnel, à hauteur de 192.520 €, sont reconduites à l'identique de celles des exercices précédents.

Une subvention d'exploitation, à hauteur de 194.000 € est versée au budget annexe des Remontées Mécaniques.

Un montant de 293.530 € est prélevé sur la section d'exploitation pour alimenter la section d'investissement et couvrir ainsi une partie de l'autofinancement des travaux prévus en 2012.

b) En recettes :

Les recettes de gestion courante sont composées principalement du produit de la fiscalité directe (Impôts locaux) pour un montant de 195.080 €, des produits des services (vente de bois, baux, locations diverses, travaux en régie) pour un montant de 56.230 € et du revenu des immeubles d'un montant de 25.550 €, auxquelles il convient d'ajouter l'excédent antérieur reporté à hauteur de 341.720 €.

2) Investissements 2012 :

Les principales opérations programmées pour 2012 sont les suivantes :

- Réfection de la clôture de l'école des Rousses, pour un montant de 16.000 € TTC
- Réfection de la charpente et de la couverture de la chapelle des Gourniers, pour un montant de 22.000 € T.T.C.
- Travaux de protection sur le torrent de la Pisse, pour un montant de 279.000 € T.T.C.,

-Fort de Réallon / Travaux de confortement de la tour ouverte à la gorge, pour un montant de 86.500 € TTC

-Réalisation d'une étude de valorisation et d'organisation touristique de la vallée de Réallon pour un montant de 60.000 € T.T.C.

-Voirie communale pour un montant de 27.500 € T.T.C. comprenant les fonds de concours à la Communauté de Communes 2011 et 2012 ainsi que les frais liés au classement-déclassement des voies communales.

Le solde des opérations « Amenée d'eau au fort, Régénération du Mélezin, Circuit du Fort, Signalétique »

II. TAUX D'IMPOSITION

Vote des taux d'imposition 2012 des taxes directes locales.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de procéder au vote des taux d'imposition 2012 des quatre taxes directes locales.

Après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales, le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les taux d'imposition votés en 2011.

Les taux retenus, pour l'année 2012, sont donc les taux suivants :

- taux de la taxe d'habitation :	16,27%
- taux de la taxe sur le foncier bâti :	16,07%
- taux de la taxe sur le foncier non-bâti :	118,71%
- taux de la C.F.E :	17,89%

III. QUESTIONS DIVERSES

1) Régie des Remontées Mécaniques

a) Restructuration du domaine skiable – Phase 2 – Opération n°1. Lot n°2 – Terrassement – Entreprise Allamanno – Avenant n°1 au marché du 7 avril 2011

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la réalisation de la deuxième phase de restructuration du domaine skiable.

Après consultation et négociations, un marché a été conclu avec l'entreprise ALLAMANNO en date du 7 Avril 2011, pour un montant de **200 765,21 € HT**, pour la réalisation des travaux du lot n°2 – Terrassements.

Madame le Maire présente ensuite au Conseil Municipal un projet d'avenant au marché initial correspondant à :

Travaux en plus-value :

Ces travaux correspondent à des ajustements sur les quantités du marché, sur les postes :

- 2.12 : Fossé en pied de talus
- 3.2 : Fourniture et pose fourreau Ø 90
- 3.4 : Fourniture et pose fourreau Ø 160
- 3.5 : Fournitures et pose fourreau Ø 110
- 3.7 : Tranchée pour réseaux électriques de 1 à 3 fourreaux
- 3.8 : Tranchée pour réseau neige
- 3.9 : Busage EP Ø 500
- 3.11 : Fourniture et pose cablette terre 50²
- 3.12 : Fourniture et pose d'un regard Ø 100 du réseau EP
- 3.15 : Fourniture et pose canalisation neige, fonte Ø 125 PN 40
- 3.18 Piquage sur réseau neige existant

Le montant total de ces plus-values s'élève à **18 252,54 € HT**

Travaux en moins-value :

Ces travaux correspondent à des ajustements sur les quantités du marché, sur les postes :

- 1.1 : Constat d'huissier

- 2.8 : Minage en masse
- 3.6 : Tranchée pour réseau EP

Le montant total de ces moins-values s'élève à **10 191,66 € HT**

Travaux correspondant à des nouveaux prix :

Ces travaux correspondent à la réalisation de travaux imprévus :

- Alimentation téléski Aigue Noire
- Cunette empierrée
- Réalisation d'un massif Support Skidata
- Fourniture et pose d'un tuyau Ecopal D300

Le montant total de ces travaux s'élève à **20 605,73 € HT**

Le montant de l'avenant n°1 au marché initial du 7 Avril 2011 conclu avec l'entreprise ALLAMANNO pour la réalisation de la phase 2 de la restructuration du domaine skiable – Lot n°2 - Terrassements – est de **28 666,61 € HT**, le nouveau montant de ce marché s'élevant à **229 431,82 € HT**, soit **274 400,46 € TTC**

Le Conseil Municipal approuve l'objet de l'avenant tel que présenté ci-dessus.

Le montant du marché public passé avec l'entreprise ALLAMANNO est donc porté à :

Marché initial :	200 765,21 € H.T.
Avenant n°1 :	28 666,61 € H.T.
Montant total du marché :	229 431,826 € H.T.

b) Attribution d'une prime au personnel permanent pour l'année 2012.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une prime au personnel permanent, pour l'année 2012.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer au personnel permanent des Remontées Mécanique une prime d'un montant maximum de 15.000 € pour l'année 2012. Cette prime sera versée en 2 fois :

- Avril 2012
- Décembre 2012

Et donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour effectuer la répartition du montant de la prime en fonction de la qualité des services effectués par le personnel concerné.

2) Budget de la Commune – Exercice 2012 – Détail de l'article 6574

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de définir le détail de l'article 6574 « Subventions de Fonctionnement aux Associations et autres Organismes » pour l'exercice 2012, un montant de 3 900 € ayant été affecté à cet article.

Vu les demandes de subventions présentées, Madame Le Maire propose la répartition suivante :

Club du 3ème âge :	600 €
A.D.M.R. « Le Grand Morgon »	500 €
Association Ski et Nature Serre-Ponçon	475 €
A.I.C.A.	100 €
Association de Parents du Groupe Scolaire	600 €
Patrimoine en Réallonnais	600 €
Club de ski de fond	400 €
Adil 05	80 €
A l'Asso	300 €
Amicale des sapeurs-pompiers	150 €

Le Conseil Municipal adopte le détail de l'article 6574 « Subventions de Fonctionnement aux Associations et autres Organismes », tel que défini dans la répartition proposée ci-dessus pour un montant total de 3 805 € et décide que le reliquat (soit 95 €) fera l'objet d'une nouvelle affectation en cours d'exercice en fonction d'éventuelles nouvelles demandes.

3) Divers

a) Schéma directeur de desserte forestière

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal l'ensemble des projets proposés dans le cadre de l'élaboration du schéma directeur de desserte forestière pour le secteur Moyenne Durance ainsi que les priorités établies.

Ainsi, il a été classé en priorité les projets de desserte « Grand bois » - Vaucluse » avec création d'une route forestière de 2 km ainsi que le projet « Route de Clot La Campagne » avec création de route et piste forestière sur 3 km. Concernant ces deux projets, une visite sur le terrain devra être effectuée prochainement avec les services de l'Office National des Forêts, du centre Régional de la Propriété forestière et de la Direction Départementale des Territoires afin d'étudier leur éligibilité. Il appartient

ensuite à la Commune de retenir un maître d'œuvre pour élaborer le dossier de réalisation.

b) Modification de la Commission Communale d'Aménagement Foncier.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le partenariat entre la Commune, la Chambre d'Agriculture, l'ADASEA et la SAFER en vue d'améliorer la structure foncière des exploitations agricoles de la commune et permettre de nouvelles installations.

Elle rappelle ensuite l'arrêté du Conseil Général en date du 16 février 2009 portant composition de la Commission Communale d'Aménagement Foncier, instance référente et délibératrice dans les procédures d'aménagement foncier.

Suite au décès d'un des membres représentant les propriétaires de biens fonciers non bâtis, et à la démission de deux autres membres titulaires, il convient de procéder à la nomination de nouveaux membres.

La chambre d'Agriculture va être d'une part informée de cette situation et d'autre part, sollicitée pour qu'elle procède à de nouvelles nominations (remplacement des membres démissionnaires).

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22 heures.

Fait à Réallon, le 13 avril 2012

**Le Maire,
Claudine PEYRON.**

